

► Rencontres régionales de l'Arbre à Paimpont (35) - 25 novembre 2021

Atelier 2 « Croiser les regards » Arbres des bourgs et des villes : quels freins et leviers pour les gérer durablement ?

Planter, maintenir, entretenir les arbres dans les bourgs et villes posent de nombreuses problématiques auxquelles sont confrontés quotidiennement les élus de petites et plus grosses communes. La place de l'arbre dans les territoires est souvent laissée à une gestion aléatoire, parfois peu respectueuse de la vie de l'arbre et souvent oubliée dans les cœurs de bourgs et espaces publics car provoquant, à priori, plus de désagréments que d'avantages. Or, il est un fait avéré que les bienfaits de l'arbre sont multiples tant sur le plan écologique (niche pour la biodiversité, régulation des eaux de pluie, coupe-vent, etc.) qu'esthétique ou encore sociétal (confort, apaisement, jeux...). Sa gestion est trop souvent laissée au libre-cours de gestionnaires peu formés à la vie de l'arbre. La connaissance des arbres et le respect de ceux-ci sont souvent oubliés au profit d'espaces hygiéniques, loin de la vie qui fourmille autour de lui.

Témoignages

Pour avancer et échanger autour de ces questions, nous avons pris le parti de positionner la problématique de la **gestion de l'arbre du point de vue des élus dans les collectivités sur les espaces publics « urbains »**, territoire dont ils ont une responsabilité en termes d'aménagement. L'objectif était de répondre à la question : « **comment développer la place de l'arbre en ville dans de bonnes conditions** ». Grâce aux témoignages de collectivités et à l'intelligence collective des personnes présentes, nous avons noté des solutions, des idées, des leviers mais aussi des freins et difficultés.

➤ Carantec (29) définit une charte de l'arbre

Charles Viala, paysagiste au CAUE du Finistère et Gwenaelle Cosperec, responsable du service « jardins et espaces publics » à la commune de Carantec ;

> [diaporama CAUE 29](#)

> [diaporama Carantec \(29\)](#)

« La mise en place de la charte de l'arbre est un des éléments d'une ambition générale de politique foncière volontariste pour la commune. Nous souhaitons le faire pour lutter contre la pression et la spéculation immobilière et foncière (division parcellaire), préserver le cadre de vie et conserver l'identité paysagère communale. C'est un nouvel outil pour freiner la folie immobilière du moment, garder l'identité de la commune voire la développer et la valoriser. »

Alban Leroux, adjoint à Carantec

La commune de Carantec compte 3 000 habitants l'hiver pour 10 000 l'été ; la pression immobilière est très forte et la tendance à dégager les vues sur mer porte un lourd impact sur les arbres en cœur de bourg.

Le CAUE du Finistère a établi un diagnostic préalable en identifiant les zones sensibles de la communes, les arbres parfois 'remarquables' et effectué quelques préconisations de gestion. Le travail avec les élus a même donné lieu à des travaux d'aménagement sur un espace de stationnement en bord mer où un arbre remarquable était mis en péril par le passage des voitures.

Il s'est agi de relever les enjeux liés à la place de l'arbre sur le cœur de bourg. On y trouve de nombreuses essences quasi méditerranéennes (chêne vert, arbousier...), des arbres de jardin et un peu de haie bocagère. La réglementation en place sur la commune ne permet pas de protéger les arbres sur le domaine privé où il est possible d'en abattre pour faire un parking privé ou ouvrir la vue vers la mer...

La gestion communale de l'arbre n'a pas toujours été satisfaisante mais elle s'améliore depuis quelques années. On rencontre des problématiques diverses : bâchage des espaces plantés, champignons sur les arbres, gestion inadaptée, manque de suivi, difficulté à répondre aux demandes/exigences des habitants (élagage, coupe, feuilles...), etc.

Dans les nouveaux aménagements, un soin particulier est donné pour préserver l'arbre et un travail en concertation avec les habitants améliore la compréhension du travail effectué.

Aussi, la commune a choisi de travailler à la rédaction d'une charte de l'arbre et du cadre végétal. Elle a lancé un appel à candidature fin 2021 pour engager un bureau d'études spécialisée qui aura pour mission de :

- Réaliser un inventaire exhaustif, qualifié et géolocalisé
- Proposer une traduction réglementaire (dans le PLU)
- Renforcer le patrimoine végétal communal et privé avec des préconisations et des règles pour les nouvelles zones à urbaniser
- Mener des actions de sensibilisation auprès de la population

➤ **Plélan-le-Grand (35) : Gestion des arbres bocagers en ville, étude biodiversité, diagnostic et plan d'actions**

Éric Ferrières adjoint

> [diaporama Plélan-le-Grand \(35\)](#)

La commune, dans son extension urbaine, a intégré et préservé les haies bocagères composées de nombreux chênes parfois centenaires. Cela pose aujourd'hui un problème de gestion. Ces haies vieillissent et, faute d'un entretien adéquat (difficulté de gérer des arbres de + 20 mètres), elles posent parfois problèmes pour le développement des quartiers d'habitation.

La commune souhaite mettre en œuvre une gestion différenciée des haies (elle le fait déjà sur les espaces verts) pour répondre aux enjeux de cadre de vie et tendre vers une gestion durable des haies. Elle a identifié des points forts :

- Besoin de médiation avec les riverains
- Animation et ateliers de concertation
- Construction d'une stratégie communale
- Expertise technique des agents

La commune s'est fait accompagner par le CPIE de Brocéliande qui s'est appuyée sur une méthodologie :

- Des diagnostics quantitatif et qualitatif des haies, une identification et une caractérisation des continuités écologiques forestières (Trame Verte et Bleue), une analyse des documents d'urbanisme, un état des lieux des revendications du voisinage, une identification des contraintes des techniciens à l'entretien des haies.
- Une concertation et une médiation pour définir les enjeux partagés pour établir un plan d'actions stratégiques et un plan de gestion des haies, accompagnée par une communication de la collectivité.

Les actions menées ont permis d'établir un calendrier d'interventions et de réduire sensiblement le mécontentement des riverains en centre bourg.

« L'accompagnement du CPIE a été fructueuse- la situation est aujourd'hui plus claire ».

► Quelques spécificités

- Toutes les haies ont été classées en EBC (loi paysage) dans le PLUi. Il y a 300 à 400 km de haies ; les arbres n'y sont pas totalement protégés mais leur destruction freinée ;
- Il importe d'avoir un inventaire fidèle à la réalité pour la crédibilité du document
- Une compensation est demandée en cas de destruction (c'est Brocéliande communauté qui statue sur le niveau de compensation)
- Une demande d'autorisation est nécessaire pour l'abattage
- Les riverains craignent surtout pour leur sécurité --> d'où l'importance du diagnostic par les agents et de la communication et la sensibilisation
- Les agents techniques doivent être formés ; en cas de doute, un professionnel intervient

➤ Saint-Aubin- du-Cormier (35) réalise un diagnostic des arbres pour mieux les gérer

Laetitia Cour, adjointe en charge de la biodiversité et Sébastien Painchaud, chargé d'étude à Arbor étude

> [diaporama Saint-Aubin-du-Cormier \(35\)](#)

La commune de Saint-Aubin-du-Cormier mène une politique en faveur de la biodiversité depuis de nombreuses années. Dès 2009, elle rédige une charte de l'environnement et passe en zéro phyto. À partir de 2014, elle fait évoluer les modes de gestion de ses espaces publics : gestion différenciée, éco pâturage, paillage, végétalisation du cimetière, suppression de la jardinière et de l'arrosage (plantation en pleine terre), fauche tardive, végétalisation des trottoirs, formation des agents, etc.

Elle poursuit son engagement dans un projet d'atlas pour la biodiversité communale, la révision du PLU en 2021 pour mieux préserver les zones humides, les haies, les continuités écologiques, les EBC... Elle a créé une commission « arbre et bocage » qui analyse les demandes d'abattage et détermine des compensations. La commune va prochainement mettre en place une Orientation d'aménagement et de programmation (OAP dans le plan local d'urbanisme) sur la trame verte et bleue.

> [Retours sur la visite « biodiversité et gestion des espaces publics » de la commune de Saint-Aubin-du-Cormier \(octobre 2021\)](#)

► Le diagnostic des arbres

1 260 arbres de l'enveloppe urbaine ont été analysés par le bureau d'étude (Arbor étude). Il a réalisé des diagnostics physiologique et mécanique des arbres qui permettent de définir l'état sanitaire de chaque arbre grâce à une fiche synthétique (une valeur est donnée en fonction de l'état global de l'arbre). Les méthodes utilisées sont basées sur des données et des protocoles scientifiques. Chaque fiche propose des préconisations pour l'entretien et/ou travaux de gestion sur 5 ans.

Éléments de discussion - points de vigilance/attention et questions

Trois grandes entrées : diagnostic, gestion et communication

➤ Diagnostics

Action	Compléments
Des éléments à intégrer	<p>Il importe de réaliser un diagnostic individualisé par arbre</p> <ul style="list-style-type: none"> > quelle essence : espèce indigène ou exogène, espèce protégée, espèce invasive... > quel intérêt floristique : fonctionnel (écosystémique), ou ornemental (paysager)... > quel intérêt faunistique : en tant qu'habitat ... > quelle position : solitaire, talus/bocage, bosquet, forêt...
Diagnostic sanitaire des arbres	<ul style="list-style-type: none"> > Définir un état sanitaire pour une prescription de gestion (entretien, élagage, coupe...) > Une expertise est indispensable pour évaluer les réels risques (arbres creux, maladies, champignons...)
Diagnostic et préconisations	<ul style="list-style-type: none"> > Le diagnostic amène à établir des préconisations de gestion > On est sur du « vivant » qui évolue + ou - : les préconisations sur l'arbre 'urbain' ne peuvent se faire que sur une courte durée (5 ans)
Coût d'un diagnostic	St Aubin -du-Cormier > 16 K€ pour 1 200 arbres
La peur du danger	Il faut être vigilant au risque réel souvent peu élevé (importance d'une expertise fiable) par rapport au risque « imaginé » (l'imaginaire collectif nuit souvent à l'image de l'arbre)
La valeur de l'arbre	<ul style="list-style-type: none"> > Le Barème de l'arbre (CAUE 77) a été conçu dans l'esprit des barèmes existants afin de proposer un nouveau processus qui permet de chiffrer la valeur économique des arbres et des dégâts en cas de sinistres. > vidéo > on peut l'intégrer dans un CCTP
Des outils de connaissance	Le CAUE 77 propose de nombreuses ressources
Classer les arbres au PLU (I)	<ul style="list-style-type: none"> > Espaces boisés classés (EBC) dans un PLU(I) : L130-1 du code de l'urbanisme (Loi paysage) qui encadre l'utilisation du sol et l'abattage de l'arbre. > Un EBC n'est pas un outil de protection mais permet de limiter sa destruction ou encadrer son entretien ;
Informations juridiques	<p>Les droits et les devoirs espaces publics et privés</p> <p>Article L 350-3 du code de l'environnement > protection des arbres (manque des décrets d'application / on s'appuie sur la jurisprudence)</p>
Projets d'aménagement (lotissements, espaces publics...)	Les collectivités peuvent travailler en amont avec les aménageurs pour évaluer les enjeux de biodiversité/arbres et définir un règlement approprié (ex de la Chapelle Thouarault - 35)

➤ Gestion - « La commune a un devoir d'exemplarité »

Action	Compléments
Le bien des collectivités	Elles disposent d'un domaine public inaliénable, insaisissable et imprescriptible ainsi que d'un domaine privé soumis au droit privé et insaisissable.
Planter en lien avec le terrain	topographie, sols, luminosité, humidité, exposition vent/mer, contrainte de l'espace « urbain »...
Modes de gestion	<ul style="list-style-type: none"> > Une intervention est-elle nécessaire, utile ou inutile ? > Penser à l'arbre « adulte » (place qu'il prend, ombre, feuillage, racines...) dans le choix des essences plantées > La 'non taille' est aussi un mode de gestion > prise en compte de l'intérêt patrimonial/gestion historique de l'arbre
Recours juridiques ou réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> > Article L 350-3 du code de l'environnement (alignement d'arbres) > PLU qui borde les choses > mais difficile pour une collectivité de verbaliser en cas de non -respect (ex du Vésinet - 78) > Code civil : droits et obligations entres privés > Règlementation pour plantation et entretien des arbres espaces publics : privés > Pas d'obligation pour la collectivité de couper ce qui dépasse sur propriété privée (sauf enjeux sécuritaires ou raisons étayées)
Intégration d'éléments de gestion dans le PLU ?	<ul style="list-style-type: none"> > limiter l'interventionnisme excessif > imperméabilité des sols > planter des arbres maintient la perméabilité
Abattage	<p>Une demande d'autorisation est obligatoire dans les EBC</p> <p>Attention aux dangers des chantiers d'abattage</p>
Formation des agents	À la gestion de l'arbre en particulier et la gestion différenciée des espaces verts plus globalement
Mis en œuvre d'obligations réelles environnementales (ORE) > pour les particuliers	Dispositif foncier de protection de l'environnement, les ORE permettent de mettre en place une protection environnementale volontaire d'un bien privé
Travail avec les agriculteurs : Paiement pour services environnementaux (PSE)	Destinés aux agriculteurs, afin de valoriser les services environnementaux qu'ils rendent (dispositif état/agences de l'eau)
Valorisation du bois	> sur place en priorité (bois d'œuvre, mobilier urbain, chauffage, paillage...)

➤ Communication

Action	Compléments
Sensibiliser habitants, visiteurs...	<ul style="list-style-type: none"> > un gros travail pour déminer les nombreuses « fausses informations » ou idées reçues très ancrées ; > aller vers les habitants dès le diagnostic, les impliquer (recenser les usages, les craintes, les besoins, etc.) > estimer la « valeur » de l'arbre (le 'barème') > présenter les réels « dangers » vs les dangers ressentis/redoutés ;
Création de liens sensibles des habitants avec l'arbre	Animations adaptées : grimpe, jeux, temps festifs pour enfants/parents, passants...
Partager avec le public les choix de gestion de la collectivité	<ul style="list-style-type: none"> > les interventions envisagées > les 'non-interventions' prévues > expliquer les règles, droits et devoirs (réglementaires, juridique, sociétales...)
S'appuyer sur des évènements nationaux/régionaux avec un impact fort sur la population	journées de la biodiversité, du développement durable, du citoyen, Fête de la nature dédiée à l'arbre, etc.
Le Plan biodiversité du gouvernement	> une bonne ressource
(habitants) : quels moyens/outils pour lutter contre la destruction d'arbres/talus...	Créer des alertes publiques > réseaux sociaux, journaux...
Le « barème » de l'arbre	Le Barème de l'arbre comme outil de sensibilisation > vidéo